



Lionel ADRIEN
Président
de la Fédération CFTC
Fonction Publique

*Des femmes et des hommes
au cœur du service public*

Mot de Lionel ADRIEN, Président

Faire entendre notre voix, lui donner du poids

Chères adhérentes, chers adhérents,

Chers collègues,

Cette rentrée 2026 est une rentrée décisive pour les agents de la Fonction publique.

Depuis plusieurs années, notre pouvoir d'achat s'érode, les grilles indiciaires se tassent et les conditions de travail se dégradent. Dans de nombreux métiers, les difficultés de recrutement s'accroissent tandis que les agents continuent d'assurer leurs missions avec toujours plus de responsabilités et de contraintes.

Et pourtant, la reconnaissance financière n'est toujours pas au rendez-vous.

L'absence de revalorisation générale du point d'indice annoncée pour 2027 est difficilement acceptable. Comment parler d'attractivité lorsque les débuts de carrière sont progressivement rattrapés par le SMIC ? Comment reconnaître l'expérience et l'ancienneté lorsque les grilles s'écrasent ?

La CFTC Fonction Publique revendique une véritable politique salariale, une refonte des grilles et de réelles perspectives de carrière. Nous demandons également le retour à une rémunération à 100 % en congé de maladie ordinaire et la suppression du jour de carence.

C'est dans ce contexte que la CFTC appelle les agents publics à se mobiliser le 29 septembre.

Cette journée doit rappeler une évidence : derrière nos écoles, nos hôpitaux, nos collectivités, nos services de sécurité et nos administrations, il y a des femmes et des hommes qui font vivre chaque jour le service public.

Défendre les agents publics, ce n'est pas défendre des « privilégiés ». C'est défendre le service public lui-même.

Mais une seconde échéance nous attend.

Le 10 décembre 2026, les agents des trois versants choisiront leurs représentants pour les quatre prochaines années. Pour la CFTC, ces élections professionnelles seront déterminantes.

Nous devons renforcer notre présence, présenter des listes partout où cela est possible, convaincre de nouveaux collègues et faire progresser notre représentativité.

Chaque liste CFTC compte. Chaque voix compte.

Notre conception du syndicalisme est claire : négocier pour obtenir des avancées, proposer lorsque des solutions sont possibles et savoir nous opposer lorsque les intérêts des agents l'exigent.

C'est ce syndicalisme constructif, libre et déterminé que nous porterons dans les prochaines semaines.

Notre Fédération sera pleinement mobilisée.

Le 29 septembre, faisons entendre notre voix.

Le 10 décembre, ensemble, donnons lui davantage de poids.

Sommaire

2. Manifestation Fonction Publique du 29 septembre

4. Protection Juridique professionnelle FFP-CFTC

6. Elections professionnelles 2016

8. À quoi sert encore un syndicat en 2026 ?

11. Transparence salariale dans la fonction publique

13. Les 9 syndicats des SDIS unis !

14. Quand le SMIC rattrape les grilles indiciaires

17. Cyberattaque sur les données de la DGFIP

18. Commission CFTC transition écologique

CONTACT

CFTC Fonction Publique
85 rue Charlot 75003 PARIS
Tél : 01 57 40 88 52
E-mail : fonctionpublique@cftc.fr



Des femmes
et des hommes
au service de tous

29 septembre

LES AGENTS PUBLICS DOIVENT SE FAIRE ENTENDRE

Ensemble
pour le
service public !

Pouvoir d'achat en berne, grilles indiciaires écrasées, absence de revalorisation générale, pénalisation de la maladie, services publics sous tension... Pour la CFTC Fonction Publique, le constat est clair : les agents ne peuvent pas continuer à être considérés comme une variable d'ajustement budgétaire. Le 29 septembre, ils sont appelés à se mobiliser.



Des carrières qui ne paient plus

Depuis plusieurs années, le décrochage des rémunérations constitue l'une des principales préoccupations des agents publics. Le problème ne se résume d'ailleurs plus à la seule valeur du point d'indice. C'est désormais toute l'architecture des carrières qui montre ses limites. À chaque augmentation du SMIC, les premiers échelons des grilles sont progressivement rattrapés. Une indemnité différentielle permet alors d'éviter qu'un agent soit rémunéré sous le salaire minimum, mais elle ne règle absolument pas le problème de fond.

La CFTC a récemment alerté sur une situation particulièrement révélatrice : près de 10 % des agents publics seraient concernés par ce phénomène, principalement dans la Fonction publique territoriale où les agents de catégorie C sont très nombreux. Sur le premier grade de cette catégorie, un agent peut aujourd'hui rester de très nombreuses années sans connaître de progression salariale réelle.

Quel sens donner alors à l'ancienneté, à l'expérience professionnelle, aux compétences acquises et aux responsabilités exercées ?

La CFTC demande donc une augmentation de la valeur du point d'indice, mais également une refonte en profondeur des grilles indiciaires afin de redonner de véritables perspectives de carrière aux agents publics.



Le pouvoir d'achat ne peut plus attendre

Pour la CFTC, il ne peut être question de répondre à la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires uniquement par des primes ou par le principe du « travailler plus pour gagner plus ».

Une rémunération correcte doit d'abord reposer sur le traitement indiciaire. C'est essentiel pour le salaire mensuel de l'agent, mais également pour le déroulement de sa carrière et, à terme, pour le calcul de sa retraite.

La question salariale est aussi devenue une question d'attractivité. Comment convaincre un jeune de rejoindre durablement la Fonction publique lorsque son niveau de qualification, ses responsabilités et ses contraintes professionnelles sont insuffisamment reconnus ? Et comment conserver les agents expérimentés lorsque ceux-ci constatent parfois qu'après plusieurs années de carrière, l'écart de rémunération avec un nouvel entrant est devenu dérisoire ?

Revaloriser les agents publics n'est pas une dépense inutile. C'est investir dans le fonctionnement du service public.



Santé et conditions de travail : des réponses concrètes

La pénalisation de la maladie reste une injustice inacceptable. Être malade ne doit pas faire perdre de pouvoir d'achat.

Au-delà des questions de rémunération, les conditions de travail se dégradent dans de nombreux services : effectifs insuffisants, charges de travail en hausse, difficultés d'organisation, manque de reconnaissance.

La CFTC revendique des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail : prévention renforcée, moyens adaptés, prise en compte de la pénibilité et dialogue social de proximité réellement efficace.



Des services publics essentiels à préserver

Les agents publics assurent chaque jour des missions indispensables : éducation, santé, sécurité, action sociale, aménagement du territoire, environnement, culture, etc. Ils font vivre la cohésion sociale et garantissent l'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire.

Pourtant, les services publics sont fragilisés par des choix budgétaires qui ne prennent pas suffisamment en compte les besoins réels des populations.

La CFTC défend des services publics de qualité, accessibles à tous, avec des agents reconnus, écoutés et respectés.



Soutenir les agents publics, c'est défendre l'intérêt général et la cohésion de notre société.

Le 29 septembre : une mobilisation nécessaire

Face à cette situation, la mobilisation du 29 septembre est une étape importante pour faire entendre la voix des agents publics.

La CFTC appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour obtenir des avancées concrètes sur les salaires, les carrières, les conditions de travail et la reconnaissance de leur engagement quotidien. Parce qu'un service public fort ne peut exister sans des agents reconnus et soutenus, soyons nombreux le 29 septembre !

*Des agents respectés,
un service public plus fort !*



*Des services publics forts,
des territoires vivants,
une société plus juste.*

ÉCOUTER
DÉFENDRE
PROPOSER
AGIR



Être malade ne doit pas devenir une sanction financière

La mobilisation du 29 septembre porte également une revendication à laquelle la CFTC est particulièrement attachée : mettre fin à la pénalisation financière de la maladie.

La **CFTC** revendique le **rétablissement d'une rémunération à 100 %** en congé de maladie ordinaire ainsi que la **suppression du jour de carence**.

Un agent malade n'est pas un agent qui prend un jour de repos supplémentaire. Cette réalité est encore plus évidente lorsque l'on regarde les conditions dans lesquelles travaillent de nombreux personnels : soignants, policiers, personnels éducatifs, agents techniques, personnels des EHPAD, travailleurs sociaux, agents de terrain...

Les contraintes physiques, psychologiques, les horaires décalés ou encore le contact permanent avec le public font partie du quotidien de millions d'agents.



34 %

des agents publics travaillent le dimanche



13 %

travaillent la nuit

Les agents publics réalisent également en moyenne davantage d'heures supplémentaires que les salariés du secteur privé.



Défendre les agents, c'est défendre le service public

Derrière les revendications salariales se pose finalement une question beaucoup plus large : **quel service public voulons-nous demain ?**

Les difficultés de recrutement, le manque d'effectifs et la perte d'attractivité commencent à avoir des conséquences très concrètes. Lorsqu'un poste reste vacant dans un hôpital, une école, une collectivité, un service de sécurité ou une administration, la charge de travail ne disparaît pas. Elle est souvent reportée sur les collègues présents. Et lorsqu'un service public s'affaiblit, ce sont finalement les usagers qui en subissent les conséquences.

La **CFTC** défend donc des moyens humains suffisants pour assurer correctement les missions de service public et de véritables négociations sur les rémunérations, les carrières, l'attractivité et les conditions de travail.



*Des agents reconnus,
des services publics qui tiennent !*

**“ Des agents respectés,
une Fonction publique renforcée,
des services publics au service
de toutes et tous. ”**



Reconnaître aussi les métiers fortement féminisés

La question salariale ne peut enfin être dissociée de celle de **l'égalité professionnelle**.

Dans les Fonctions publiques, l'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes reste **d'environ 14 %**.

La CFTC demande notamment la **revalorisation** des métiers à prédominance féminine et souhaite que les grilles indiciaires permettent de mieux reconnaître les missions, les qualifications et les compétences réellement exercées.

C'est un enjeu considérable dans la Fonction publique, où de nombreux métiers essentiels du soin, de l'accompagnement, de l'éducation, de la petite enfance ou encore du secteur administratif restent très féminisés.

14 %

d'écart salarial moyen entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique



Le 29 septembre, faire entendre notre voix

Cette mobilisation ne doit pas être réduite à une opposition de principe entre les organisations syndicales et le Gouvernement.

La CFTC est attachée au dialogue social. Elle privilégie la négociation lorsqu'elle permet d'obtenir des avancées concrètes.

Mais dialoguer suppose d'être entendu.

Le 29 septembre doit donc permettre aux agents des trois versants – **État, territoriale et hospitalière** – de rappeler collectivement quelques exigences simples :



- Un salaire qui reconnaît réellement leur travail
- Des carrières qui permettent de progresser
- Des conditions de travail dignes
- Des effectifs suffisants
- Une Fonction publique capable d'attirer et de conserver ses agents

Quelques semaines avant les élections professionnelles, cette mobilisation portera également un message essentiel.

Les agents publics ont besoin d'un dialogue social fort.

Et pour être entendus, ils ont besoin d'organisations syndicales fortes.



Le 29 septembre, un rendez-vous pour l'avenir

Parce que derrière les chiffres et les revendications, il y a des femmes et des hommes engagés au quotidien, la CFTC sera au rendez-vous du 29 septembre.

Pour défendre les agents. Pour défendre les services publics. Et pour construire, ensemble, une société plus juste.

**Plus qu'une journée de mobilisation,
le 29 septembre est un signal pour aujourd'hui et pour demain.**



La Macif, c'est vous.



Syndicat

cftc

Fonction Publique

AGENTS PUBLICS : UNE PROTECTION ADAPTÉE



CAP

• **CCP** •

Conseil de
discipline

• Tribunal
administratif

Quand un litige professionnel survient, les adhérents CFTC peuvent bénéficier d'un **accompagnement juridique** et de la **prise en charge de frais d'avocat** dans les limites du contrat.



**LIBRE CHOIX
DE L'AVOCAT**



**ACCOMPAGNEMENT
EN CAS DE PROCÉDURE
DISCIPLINAIRE**



**PRISE EN CHARGE
DES FRAIS
DANS LES LIMITES
DU CONTRAT**



BON À SAVOIR



Le contrat intervient en présence d'un litige garanti



Les honoraires au-delà des plafonds restent à votre charge



Des exclusions peuvent s'appliquer



**BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?
CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS CFTC.**

ADHÉRENTS ET AGENTS PUBLICS

LA PROTECTION JURIDIQUE CFTC

UN SOUTIEN CONCRET DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

Un problème au travail ?

La CFTC vous aide à passer du problème à la solution !

- ✓ Informés
- ✓ Conseillés
- ✓ Accompagnés
- ✓ Défendus



QU'EST-CE QUE LA PROTECTION JURIDIQUE CFTC ?

Grâce à un partenariat avec la **MACIF**, la CFTC met à la disposition de ses adhérents une protection juridique dans le cadre de leur vie professionnelle.

Cette garantie vous permet d'être écouté, conseillé et, si nécessaire, défendu en cas de litige avec votre employeur ou dans toute situation en lien avec votre activité professionnelle.



QUI EST CONCERNÉ ?

- ✓ Tous les adhérents CFTC à jour de leurs cotisations
- ✓ Agents titulaires, stagiaires, contractuels
- ✓ Fonction publique d'État, territoriale et hospitalière
- ✓ Militants syndicaux dans le cadre de leur mandat



LES + DE LA CFTC

- ✓ Un accompagnement personnalisé
- ✓ Des juristes experts en droit de la fonction publique
- ✓ Une prise en charge des frais de procédure (selon conditions du contrat)
- ✓ Un réseau de proximité : votre syndicat reste votre interlocuteur privilégié
- ✓ Une garantie incluse dans votre adhésion (sans surcoût)



DANS QUELLES SITUATIONS ?

- ✓ Procédure disciplinaire (avertissement, blâme, exclusion temporaire ou révocation)
- ✓ Litige sur la rémunération, le régime indemnitaire (RIFSEEP, primes, heures supplémentaires...)
- ✓ Reconnaissance d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle
- ✓ Conflit lié à vos conditions de travail (mobilité, affectation, temps de travail, télétravail...)
- ✓ Refus de formation, d'avancement ou de promotion
- ✓ Harcèlement moral ou sexuel, discrimination
- ✓ Tout litige lié à votre activité professionnelle



COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 **Vous nous contactez**
Votre section CFTC ou votre référent syndical.
- 2 **Analyse de la situation**
Un premier échange permet d'évaluer la recevabilité de la demande.
- 3 **Ouverture du dossier**
Votre dossier est transmis à la MACIF.
- 4 **Accompagnement**
Des juristes spécialisés vous conseillent et vous accompagnent.
- 5 **Si nécessaire, prise en charge des frais**
Dans le cadre du contrat, les frais d'avocat, d'expertise ou d'huissier peuvent être pris en charge.



LES LIMITES À CONNAÎTRE

- ✓ La protection juridique intervient uniquement dans le cadre de votre activité professionnelle.
- ✓ Les litiges doivent survenir après un délai de carence de 6 mois pour les nouveaux adhérents.
- ✓ Certaines exclusions existent (faits intentionnels, procédures pénales détachables, litiges antérieurs à l'adhésion, etc.).
- ✓ Les détails complets sont disponibles dans le guide pratique et dans les conditions générales du contrat.



Un doute ? Une question ?

Contactez votre section CFTC. Nous sommes là pour vous informer et vous orienter.



VOS DROITS, NOTRE ENGAGEMENT

La protection juridique est l'un des nombreux services de la CFTC pour vous accompagner au quotidien. Être adhérent, c'est bénéficier d'un syndicat présent, à l'écoute et qui agit concrètement pour défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail.

*Seul on est plus exposé,
ensemble on est plus forts !*



Retrouvez le guide complet sur votre espace adhérent ou auprès de votre section CFTC.

*La CFTC, un syndicat utile,
au service des agents publics !*



Vos droits. Notre engagement. Votre sérénité.

Agir aujourd'hui pour le service public de demain !

Élections professionnelles 2026 : l'heure de la reconquête pour la CFTC



*Des femmes
et des hommes
engagés à vos côtés*

Le 10 décembre prochain, **5,8 millions** d'agents publics seront appelés à choisir leurs représentants. Derrière les milliers de scrutins organisés dans les administrations, les collectivités et les établissements publics se joue également la représentativité nationale des organisations syndicales. Pour la CFTC, l'enjeu est majeur : progresser partout où nous sommes présents et reconquérir une place plus forte dans le dialogue social de la Fonction publique.

10 décembre : bien plus qu'une élection locale

Tous les quatre ans, les élections professionnelles permettent aux agents publics de choisir les femmes et les hommes qui les représenteront dans les différentes instances de dialogue social.

Le prochain renouvellement général aura lieu le **10 décembre 2026** dans les trois versants de la Fonction publique.

Pour les agents concernés par le vote électronique, notamment dans la Fonction publique de l'État, les opérations pourront se dérouler entre le 3 et le **10 décembre**.

Au total, **5,8 millions d'agents publics** sont appelés aux urnes.

Mais ces élections ne servent pas uniquement à déterminer qui siègera dans un comité social, une commission administrative paritaire ou une commission consultative paritaire.

Elles déterminent aussi le poids de chaque organisation syndicale dans la Fonction publique.

“ Un bulletin CFTC déposé dans une mairie, un ministère, un hôpital ou un établissement public contribue également à la représentativité nationale de notre organisation. ”

C'est ce qui rend cette échéance si importante.



2022 : regarder les résultats en face

Pour progresser, il faut aussi savoir d'où nous partons. Lors des dernières élections professionnelles, en décembre 2022, **la CFTC a obtenu 2,7 % des suffrages exprimés** dans l'ensemble de la Fonction publique.

Les résultats de la CFTC en 2022 selon les versants

2,6 %	Fonction publique de l'État
3,1 %	Fonction publique territoriale
2,1 %	Fonction publique hospitalière

Au niveau des trois versants réunis, la CGT obtenait **20,9 %** des suffrages, FO 18,7 %, la CFDT 18,6 %, l'UNSA 11,7 %, la FSU 9,1 %, Solidaires 5,8 %, la CFE-CGC 3,9 %, la FA-FP 3,1 % et la CFTC 2,7 %.

Ces chiffres ne doivent ni être cachés ni nous décourager. Ils doivent au contraire nous mobiliser.

Car derrière un pourcentage national se trouvent des milliers de réalités locales très différentes. Des collectivités, administrations et établissements dans lesquels la CFTC obtient d'excellents résultats, parfois même en devenant la première organisation syndicale.

Notre défi est donc simple : transformer ces réussites locales en dynamique nationale.



Reconquérir notre place

Les résultats de 2022 ont eu une conséquence importante pour notre organisation : la CFTC n'a pas conservé son siège au Conseil commun de la Fonction publique.

Cette instance est pourtant essentielle puisqu'elle examine les questions communes aux trois versants de la Fonction publique.

Retrouver une représentation plus forte au niveau national constitue donc un véritable objectif pour 2026.

Et cette reconquête ne se décidera pas uniquement à Paris. Elle commencera dans chaque ministère, chaque collectivité, chaque établissement hospitalier, chaque centre de gestion et chaque établissement public où des militants CFTC réussiront à présenter une liste et à convaincre leurs collègues.

Notre première victoire sera d'être présents.

Car là où aucune liste CFTC n'est déposée, aucune voix ne peut évidemment venir renforcer notre représentativité.

La campagne de 2026 doit donc être une campagne de développement autant qu'une campagne électorale. Aller chercher de nouveaux candidats. Constituer des équipes. Créer de nouvelles implantations. Faire connaître la CFTC là où elle est encore absente.

C'est maintenant que cela se joue.

*“Chaque liste compte.
Chaque voix compte.”*

Il n'existe pas de « petite » élection. Une liste présentée dans une commune, un établissement ou un service peut permettre de gagner des représentants locaux, mais elle contribue également à renforcer toute notre organisation.



Un enjeu démocratique : faire revenir les agents aux urnes

En 2022, seulement **43,7 %** des agents publics ont participé aux élections professionnelles.

La participation atteignait **45,6 %** dans la Fonction publique territoriale, **44,9 %** dans la Fonction publique de l'État et seulement **37,9 %** dans la Fonction publique hospitalière.

Plus d'un agent sur deux n'a donc pas voté.

Et la participation avait reculé de plus de six points par rapport au scrutin précédent.

Cette abstention doit nous questionner collectivement. Certains agents ne connaissent plus réellement le rôle des instances. D'autres ont le sentiment que leur vote ne changera rien. Certains considèrent même que toutes les organisations syndicales se ressemblent.

À nous de leur démontrer le contraire.

43,7 %
de participation
en 2022.

Plus d'un agent
sur deux
n'a pas voté.

À nous de redonner
du sens à ce rendez-vous
démocratique.

Montrer à quoi sert la CFTC

Une campagne électorale ne peut pas se limiter à distribuer des tracts. Notre meilleur argument reste ce que nos équipes réalisent chaque jour sur le terrain : accompagner un agent, défendre une rémunération plus juste, négocier une meilleure protection sociale, intervenir sur les conditions de travail, défendre un collègue, proposer des améliorations dans l'organisation des services, faire respecter les droits des agents.

La CFTC défend un modèle qui lui est propre : un **syndicalisme de construction et de résultats**. Nous négocions lorsque la négociation permet d'avancer. Nous proposons lorsque nous pensons qu'une autre solution est possible. Et lorsque les intérêts des agents sont menacés, nous savons aussi nous opposer et nous mobiliser. **Notre indépendance est notre force.**

2026 : transformer notre présence de terrain en force nationale

Le 10 décembre 2026, chaque bulletin CFTC aura une double valeur : choisir des représentants de proximité et renforcer le poids de la CFTC dans toute la Fonction publique.

Notre objectif est clair : être présents partout où nous le pouvons, progresser partout où nous sommes déjà implantés et reconquérir la place que la CFTC mérite dans le dialogue social national.

*La reconquête ne commencera pas le 10 décembre.
Elle a déjà commencé !*

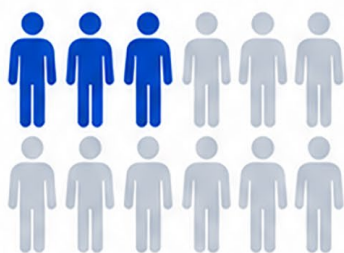
À quoi sert encore un syndicat en 2026 ?

« Les syndicats, ça sert à quoi ? », « De toute façon, tout est décidé d'avance », « Pourquoi voter, ça ne changera rien... » Ces phrases, nous les avons tous entendues. Avec seulement 43,7 % de participation aux dernières élections professionnelles, elles doivent nous interpeller. Plutôt que de les balayer d'un revers de main, essayons d'y répondre. Concrètement.

*Des femmes
et des hommes
engagés à vos côtés*

43,7%

de participation
en 2022.



Plus d'un agent
sur deux n'a pas voté.

Plus d'un agent sur deux n'a pas voté en 2022

C'est probablement l'un des chiffres les plus préoccupants des dernières élections professionnelles.

En décembre 2022, **43,7 % seulement des agents publics ont participé au scrutin**. Autrement dit, plus d'un agent sur deux n'a pas voté.

La participation atteignait **45,6 %** dans la Fonction publique territoriale, **44,9 %** dans la Fonction publique de l'État et seulement **37,9 %** dans la Fonction publique hospitalière.

Cette abstention ne signifie pas nécessairement que les agents se désintéressent de leurs conditions de travail. Elle traduit aussi parfois une forme de découragement.

À quoi bon voter si les décisions sont déjà prises ?

À quoi servent les représentants du personnel ?

Un syndicat peut-il réellement changer quelque chose ?

Ce sont de vraies questions.

Quand tout va bien, on se demande parfois à quoi sert un syndicat

La réponse apparaît souvent lorsqu'une difficulté survient.

-  Un agent reçoit une convocation disciplinaire.
-  Un autre conteste une décision concernant sa carrière.
-  Une collègue rencontre des difficultés de santé qui nécessitent un aménagement de son poste.
-  Un service est réorganisé sans que les conséquences sur les personnels aient réellement été anticipées.
-  Des horaires changent.
-  Une prime disparaît ou son attribution semble injuste.
-  Un agent subit une situation de conflit, d'isolement ou de souffrance au travail.
-  Un contractuel s'interroge sur ses droits ou le renouvellement de son contrat.

Et soudain, les questions arrivent :

Quels sont mes droits ? Qui peut m'accompagner ? Puis-je contester cette décision ?

Comment parler à mon employeur sans me retrouver seul face à l'administration ?

C'est aussi à cela que sert un syndicat.



*Un syndicat,
à chaque étape
de votre parcours.*

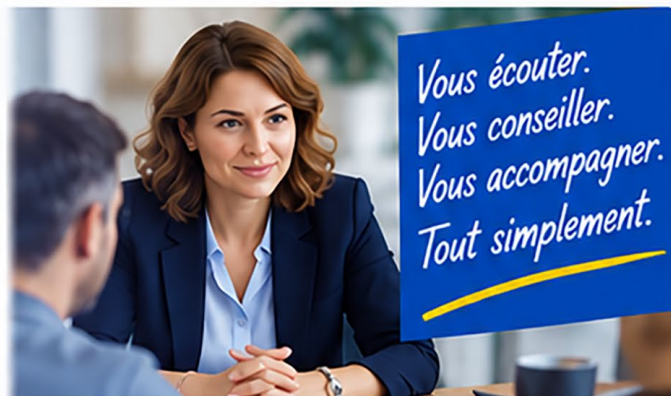


Être là lorsque l'agent en a besoin

Le syndicalisme ne se résume pas aux journées de grève ou aux manifestations. Une grande partie du travail syndical est beaucoup moins visible.

C'est le représentant qui prend le temps d'écouter un collègue en difficulté. Celui qui étudie son dossier. Celui qui vérifie les textes avant de répondre. Celui qui l'accompagne à un entretien. Celui qui écrit à l'administration lorsqu'une situation paraît injuste. Celui qui siège dans une instance et pose la question que personne n'avait prévu de poser.

Ce travail ne fait pas toujours la une des journaux. Pour l'agent concerné, pourtant, il peut tout changer.



Défendre individuellement, agir collectivement

Un syndicat ne peut évidemment pas garantir que chaque demande aboutira. Ce serait malhonnête de le prétendre. Mais il peut faire en sorte qu'un agent ne soit pas seul. Et surtout, lorsqu'une même difficulté touche plusieurs personnes, il peut transformer une succession de problèmes individuels en **revendication collective**. C'est là que commence véritablement le dialogue social.

Rémunérations, régime indemnitaire, organisation et conditions de travail, protection sociale complémentaire, égalité professionnelle, santé et sécurité, restructurations, temps de travail, accompagnement des carrières... Toutes ces questions concernent directement la vie professionnelle des agents. Elles font partie du travail **quotidien** de leurs représentants.

*Des solutions
aujourd'hui,
une Fonction publique
plus juste demain.*



Pourquoi voter si je ne suis pas syndiqué ?

Parce qu'il n'est absolument pas nécessaire d'être adhérent à un syndicat pour voter aux élections professionnelles. Le **10 décembre 2026**, les agents ne choisiront pas simplement un logo. Ils choisiront les personnes qui les représenteront pendant quatre ans.

Le résultat déterminera la composition des instances de dialogue social et le poids respectif des organisations syndicales. Voter, c'est donc choisir qui parlera en votre nom lorsque seront discutées des décisions concernant votre travail.

Et contrairement à ce que l'on entend parfois, quelques voix peuvent réellement faire la différence. Dans une collectivité, un établissement ou une administration, quelques bulletins peuvent décider de l'attribution d'un siège. À l'échelle nationale, l'ensemble de ces voix détermine ensuite la représentativité de chaque organisation.

*"Le 10 décembre 2026,
votre voix compte !"*



Tous les syndicats se ressemblent-ils ?

Non.

Ils peuvent défendre certaines revendications communes. Ils peuvent parfois appeler ensemble à une mobilisation. Et heureusement : lorsque l'intérêt des agents l'exige, savoir agir collectivement est une force. Mais leurs conceptions du syndicalisme, leurs méthodes et leurs priorités peuvent être différentes.

La CFTC a fait le choix d'un syndicalisme constructif, indépendant et exigeant. Être constructif ne signifie pas dire oui à tout. Dialoguer ne signifie pas renoncer à défendre ses convictions. Pour nous, négocier signifie essayer d'obtenir le meilleur résultat possible pour les agents.

Lorsqu'un accord permet une avancée, nous devons savoir le reconnaître et le soutenir. Lorsqu'un projet peut être amélioré, nous devons proposer. Et lorsqu'une décision est injuste ou porte atteinte aux intérêts des agents, nous devons savoir dire non et nous mobiliser. Cette liberté de jugement fait partie de notre identité.



Un syndicat doit aussi préparer l'avenir

Le rôle du syndicalisme ne consiste pas uniquement à défendre les acquis. Le monde du travail change rapidement.

Intelligence artificielle, transformation numérique, transition écologique, nouvelles organisations du travail, télétravail, vieillissement des personnels, pénibilité, égalité professionnelle, évolution des métiers... La Fonction publique sera profondément transformée dans les prochaines années.

Ces changements peuvent apporter des améliorations. Ils peuvent aussi créer de nouvelles contraintes ou de nouvelles inégalités. Les représentants des agents doivent donc être présents avant que les décisions soient prises, et pas uniquement lorsqu'il faut réparer leurs conséquences. C'est également cela, le dialogue social.



Le 10 décembre, choisir ceux qui vous représenteront

Nous ne demanderons jamais aux agents de croire que le syndicalisme peut tout résoudre. Ce serait faux. Mais imaginons un instant une Fonction publique sans organisations syndicales, sans représentants du personnel, sans possibilité collective de contester une décision, sans négociation et sans interlocuteur pour accompagner un agent en difficulté. Qui porterait alors la parole des personnels ?

Le **10 décembre 2026**, chacun sera libre de son choix. Mais cette liberté mérite d'être utilisée. Parce qu'au-delà des sigles et des affiches électorales, la question posée sera finalement très simple :

Qui voulez-vous avoir à vos côtés lorsque vous en aurez besoin ?



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**

» Inventons la protection sociale *de demain*

Chez **Harmonie Mutuelle**, nous sommes convaincus que nous avons **le pouvoir d'agir, ensemble, pour une santé durable**. Grâce au mouvement de l'**Éco-santé**, nous facilitons **le passage à l'action** pour permettre à chacun de **prendre soin de sa santé** en agissant **plus tôt, plus vite et autrement**.

Nous accompagnons :

- » **5 millions** de personnes protégées en santé et en prévoyance,
- » **Plus de 100 000** entreprises,
- » **165 000** entrepreneurs,
- » **Plus de 50** branches professionnelles.



Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@harmonie-mutuelle.fr

Prévention



Santé



Prévoyance



Épargne-retraite

TRANSPARENCE DES RÉMUNÉRATIONS

Ce que le projet de loi changerait dans la fonction publique

Des écarts visibles. Des corrections à garantir.
Pour une fonction publique plus juste et plus transparente.

Le projet de loi transposant la directive européenne sur la transparence des rémunérations a été déposé au Sénat le 10 septembre 2026. Il n'est pas encore applicable, mais il ouvre une évolution importante pour les près de six millions d'agents publics : l'égalité salariale ne serait plus seulement affirmée dans les principes ; elle devrait être mesurée, expliquée et, lorsqu'un écart ne repose sur aucune justification objective étrangère au sexe, effectivement corrigée.

DES ÉCARTS QUI PERSISTENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le statut et les grilles indiciaires constituent une protection. Ils ne suffisent pourtant pas à neutraliser les effets des parcours, des interruptions de carrière, du temps partiel, de la ségrégation professionnelle, des promotions ou des régimes indemnitaires. En 2024, à profil comparable, l'écart résiduel de **salaire net** atteint encore :

2,9 %

dans la fonction publique de l'État

4,2 %

dans la territoriale

4,7 %

dans l'hospitalière

Ces chiffres interdisent toute autosatisfaction.

DE NOUVEAUX DROITS POUR LES AGENTS

Le texte créerait de nouveaux droits lors du recrutement. Les offres devraient être rédigées sans distinction fondée sur le sexe et indiquer la rémunération ou une fourchette initiale établie selon des critères objectifs. L'employeur ne pourrait plus interroger un candidat sur ses rémunérations antérieures. Cette mesure est essentielle : une inégalité passée ne doit pas devenir la référence d'une rémunération future.

“ Rendre les écarts visibles est indispensable. Les expliquer ne suffira pas. Pour la CFTC, la transparence n'a de sens que si elle conduit à des corrections concrètes, opposables et durables.”

LES 4 PRINCIPAUX VOLETS DU PROJET

01 DÈS LE RECRUTEMENT



- Offres et intitulés non genrés
- Rémunération ou fourchette communiquée
- Salaire antérieur : question interdite

02 POUR CHAQUE AGENT



- Droit annuel à l'information
- Moyennes femmes-hommes pour un travail de valeur égale
- Parler de sa rémunération ne peut plus être interdit

03 POUR LES EMPLOYEURS



- Nouveaux indicateurs à partir de 100 agents
- Certains employeurs de 50 à 99 agents inclus
- Traitement de base et primes distingués

04 SI L'ÉCART EST INJUSTIFIÉ



- Consultation du comité social
- Mesures de correction sous 6 mois
- Évaluation conjointe et négociation syndicale



CALENDRIER PRÉVU

≥ 150 AGENTS

1 an après la promulgation

< 150 AGENTS

1^{er} juin 2030

DROITS PRIORITAIRES

4 mois après la promulgation

Dates conditionnées par l'adoption définitive et la promulgation de la loi.



POINT DE VIGILANCE

Le texte est encore un projet. Le seuil de déclenchement, la méthode de calcul, plusieurs délais et les autorités de contrôle seront fixés par décret.

*Même métier
Même valeur
Même reconnaissance*



LA CFTC FP REVENDIQUE

- ✓ Catégories négociées
- ✓ Toutes les primes intégrées
- ✓ Moyens pour les petits employeurs
- ✓ Sanctions effectives
- ✓ Corrections suivies et budgétées

*Mesurer,
expliquer,
corriger !*

AVEC LE PER PRÉFON-RETRAITE, FAITES LE CHOIX DE LA SÉCURITÉ



LE PER PRÉFON-RETRAITE⁽¹⁾ VOUS GARANTIT :

- ☒ Une sécurité absolue⁽²⁾ sans renoncer au rendement⁽³⁾ pour votre épargne retraite.
- ☒ Des frais parmi les plus bas du marché⁽⁴⁾.



**POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS**

3025

**Service & appel
gratuits**

du lundi au vendredi de 9h à 18h



(1) Le régime Préfon-Retraite est un contrat d'assurance de groupe, régime régi par les articles L.441-1 et suivants du Code des assurances dont l'objet est l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital, payable aux affilés (dispositif éligible au PER). Il est souscrit par la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon) association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affilés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. Il est distribué par la S.A.S Préfon-Distribution au capital social de 200 000 € entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416 et ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. Préfon Distribution propose aux agents publics, anciens agents publics et à leurs conjoints le régime de retraite Préfon-Retraite particulièrement conçu pour répondre à leurs attentes et spécifités. Il est souscrit auprès de CNP Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, ayant son siège social : 4 promenade Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux, 892 347 501 RCS Nanterre, S.A au capital de 50 039 269 euros entièrement libéré, IDU EMP FR231782_01ZWUC. CNP Retraite est réassurée pour le régime Préfon-Retraite par Axa et Allianz. (2) Pour chaque euro versé, vous connaissez le montant de la rente acquise à 60 ans, celle-ci ne peut pas baisser. (3) Le rendement du fonds Préfon-Retraite a été de +3% au 31/12/2024. (4) Aucun frais sur les rentes, 2.05% de frais sur versement, frais sur encours plafonnés à 0.60%.



*Des femmes
et des hommes
engagés
au quotidien*

**PRÉVENIR
SECOURIR
PROTÉGER**

CONFÉRENCE DE PRESSE

DU JAMAIS VU : LES 9 ORGANISATIONS SYNDICALES DES SDIS UNIES !

Une seule voix pour des moyens
à la hauteur des risques

*DES MOYENS
AUJOURD'HUI
POUR DEMAIN*

*Notre
sécurité civile
mérite mieux !*

Pour la première fois, les 9 organisations syndicales représentatives des SDIS s'expriment d'une seule voix.

Elles tiendront une conférence de presse unitaire le jeudi 13 août 2026 à 14h00, place Beauvau, à l'angle de la rue des Saussaies à Paris.

Face au manque d'effectifs, au sous-investissement chronique et à la dégradation des conditions d'exercice des missions de Sécurité civile, les organisations syndicales des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de France portent ensemble un message clair : il est temps que l'État prenne enfin ses responsabilités.

Effectifs insuffisants, moyens à la traîne, équipements vieillissants, reconnaissance en berne : la colère gronde dans les SDIS. Partout en France, les personnels sont à bout. La résilience ne remplacera jamais l'engagement.

“ Les sapeurs-pompiers sont toujours présents. Il est temps que l'État, lui aussi, soit au rendez-vous. ”

DES SDIS SOUS PRESSION

Les sapeurs-pompiers font face à une augmentation constante des interventions : feux de forêts, épisodes climatiques extrêmes, risques industriels, secours à la personne, crises sanitaires... Les missions se multiplient, mais les moyens ne suivent pas.

Sur le terrain, les agents dénoncent des effectifs insuffisants, des casernes sous tension, des équipements parfois obsolètes et une reconnaissance toujours insuffisante de leur engagement.

DES ACTES CONCRETS ATTENDUS

Les 9 organisations syndicales unies exigent des mesures concrètes et immédiates pour garantir la capacité opérationnelle des SDIS et la sécurité des populations. Elles appellent les pouvoirs publics à ouvrir sans délai un véritable chantier de moyens, de recrutement, de formation et de reconnaissance.

- ✓ Des effectifs à la hauteur des besoins
- ✓ Des moyens matériels modernisés
- ✓ Une véritable reconnaissance de l'engagement
- ✓ Des perspectives pour l'avenir de la Sécurité civile

UN RENDEZ-VOUS AVEC LES MÉDIAS

Les médias et la presse sont invités à venir échanger avec les représentants des neuf organisations syndicales. Cette conférence sera l'occasion de présenter leurs analyses communes et leurs propositions pour renforcer durablement la Sécurité civile au service de tous les citoyens.



**Jeudi 13 août 2026
à 14h00**



Place Beauvau
Angle rue des Saussaies
(Paris)



Les médias / presse sont invités à venir échanger avec les représentants des neuf organisations syndicales.

*Un même constat.
Une même exigence :
des actes !*



**DES FEMMES ET DES HOMMES
ENGAGÉS AU QUOTIDIEN**

Sur tous les territoires, 24h/24, 7j/7.



**PLUS FORTS ENSEMBLE
POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS**

Unis pour défendre un service public de proximité et de qualité.



**DES MISSIONS ESSENTIELLES
POUR LA POPULATION**

Prévenir, secourir, protéger :
des enjeux toujours plus grands.

LES 9 ORGANISATIONS SYNDICALES DES SDIS : 1 VOIX, 100 % UNIES !



FA
SPP-PATS



CGT
des SDIS



AVENIR
SECOURS



SNSPP-PATS



SUD
SDIS



FO-SIS



UNSA
SDIS



SPASDIS
CFTC



CFDT
SDIS

Quand le SMIC rattrape les grilles

À quoi sert encore l'ancienneté ?

Même engagement, quelle reconnaissance ?

Travailler plusieurs années, acquérir de l'expérience, changer d'échelon... et constater que son salaire évolue à peine. Cette situation concerne désormais de nombreux agents publics. À force de mesures ponctuelles destinées à maintenir les plus faibles traitements au niveau du SMIC, les grilles indiciaires se sont progressivement écrasées. Pour la CFTC, il est temps de s'attaquer au problème de fond.



Des agents engagés au service de tous,

qui méritent mieux qu'un rattrapage du SMIC.



19 ans

potentiellement dans les dix premiers échelons de carrière



10 %

des agents publics concernés par le rattrapage du SMIC



Indice 379

seuil évoqué pour les dix premiers échelons du grade

Dix-neuf ans... pour presque rien ?

Le chiffre résume à lui seul l'ampleur du problème. Aujourd'hui, les dix premiers échelons du premier grade de catégorie C se situent sous l'indice 379. Conséquence : un agent peut potentiellement rester dix-neuf années dans cette partie de sa carrière sans véritable progression salariale liée à son traitement indiciaire.

Près de 10 % des agents publics seraient concernés par le rattrapage des grilles par le SMIC, principalement dans la Fonction publique territoriale où les agents de catégorie C sont particulièrement nombreux.

Comment expliquer à un agent qu'après dix, quinze ou presque vingt années de service, son ancienneté, son expérience et les compétences qu'il a acquises se traduisent si peu sur sa fiche de paie ? C'est toute la logique de carrière qui finit par perdre son sens.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Le mécanisme est relativement simple. Le SMIC bénéficie d'un système de revalorisation automatique destiné à protéger les salariés les moins rémunérés face notamment à l'évolution des prix.

Dans la Fonction publique, les rémunérations reposent principalement sur une autre mécanique : une grille indiciaire et la valeur du point d'indice.

Lorsque le SMIC augmente mais que la valeur du point et les grilles n'évoluent pas suffisamment, le salaire minimum finit progressivement par rattraper les premiers niveaux de rémunération des fonctionnaires.

Il est évidemment impossible de rémunérer un agent public sous le SMIC. Une indemnité différentielle intervient alors pour combler l'écart. Sur le papier, l'agent est protégé : sa rémunération ne descend pas sous le salaire minimum. Mais cette indemnité ne constitue pas une véritable revalorisation de sa carrière. On corrige simplement l'écart pour respecter le minimum légal.

Une grille qui s'écrase

Le problème ne concerne donc pas uniquement le premier échelon. À chaque fois que le bas de la grille est rattrapé, les écarts entre les différents échelons diminuent. C'est ce que l'on appelle le **tassement des grilles**.

Prenons deux agents. Le premier vient d'entrer dans la Fonction publique. Le second possède déjà plusieurs années d'ancienneté, connaît parfaitement son métier, maîtrise les procédures de son service et peut parfois assurer des responsabilités supplémentaires.

Si leurs rémunérations indiciaires deviennent quasiment identiques, quelle reconnaissance reste-t-il de l'expérience du second ? Et quel message adresse-t-on au premier concernant ses perspectives futures ?

Une carrière ne peut pas se résumer à changer régulièrement d'échelon sur un arrêté administratif si ces changements ne produisent plus une progression salariale perceptible.

Les catégories C en première ligne, mais pas seulement

Les agents de catégorie C sont aujourd'hui les plus directement touchés. Et cela explique pourquoi la situation est particulièrement sensible dans la Fonction publique territoriale.

Agents techniques, administratifs, personnels des écoles, agents d'entretien, personnels sociaux, agents de restauration, agents d'accueil, policiers municipaux, adjoints du patrimoine... Ces métiers assurent quotidiennement une grande partie des services publics de proximité.

Mais le phénomène ne s'arrête pas aux catégories C. Lorsque le bas d'une grille remonte sans que l'ensemble de l'architecture soit revu, la compression finit progressivement par se répercuter sur les niveaux supérieurs.

Les catégories B puis A sont elles aussi confrontées à une réduction des écarts permettant normalement de reconnaître les qualifications, les responsabilités et les évolutions professionnelles.

Le problème devient alors celui de toute la Fonction publique.

Le thermomètre monte, mais l'échelle reste au même endroit.

Au-delà des chiffres, des femmes et des hommes au service du public

Derrière les indices et les grilles, il y a des agents qui font vivre les services publics au quotidien : dans les écoles, les collectivités, les hôpitaux, les services techniques, les commissariats, les administrations...

Leur engagement mérite une vraie reconnaissance.



*Des métiers essentiels.
Une même exigence : la reconnaissance.*



Le SMIC peut protéger, il ne doit pas remplacer une carrière

L'indemnité différentielle évite qu'un agent public soit rémunéré sous le SMIC. C'est une protection nécessaire. Mais elle ne doit pas devenir la norme. Une carrière dans la Fonction publique doit rester un parcours, avec des perspectives et une progression salariale réelle. C'est tout l'enjeu des discussions à venir.

*Respecter le SMIC,
oui. Écraser les grilles,
non !*



La CFTC le rappelle

L'ancienneté, l'expérience et la montée en compétences doivent se voir dans la rémunération. Il est temps de redonner de l'amplitude aux grilles indiciaires.



En savoir plus sur
nos propositions





Des offres pensées pour vos projets et adaptées à vos valeurs.

SOLUTIONS ÉPARGNE

En 2025, les produits d'épargne Macif ont permis de verser **plus de 88 000 € de dons à des associations solidaires.**

Faites le choix d'une épargne qui vous ressemble, **rendez-vous sur [macif.fr](https://www.macif.fr)**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Shutterstock.

Les produits d'épargne assurance-vie distribués par la Macif sont assurés par **Macif Vie SE** - Société européenne au capital de 46200000 € - Entreprise régie par le Code des assurances. - RCS Niort 315 652 263 - Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.

Les livrets d'épargne bancaire distribués par la Macif sont des produits **Socram Banque**, SA au capital social de 70 000 000 €, RCS Niort 682 014 865 - Siège social : 2 rue du 24 février - CS 90000 - 79092 Niort Cedex 09. Établissement de crédit agréé par l'ACPR. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orienta.fr)

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque (pour les opérations de banque) et mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (pour les services de paiement).** N° ORIAS 13005670 (www.orienta.fr).

Responsable des éditions et directeur de la revue CFTC Fonction Publique : Lionel ADRIEN

85 rue Charlot 75140 PARIS Cedex 03.
CPPAP n°0316 S06795 / ISSN n°07619235

Rédacteurs : Yannick CHEVEAU et Syndicats
Maquette : Mathieu LASCAUD

Tél : 01 57 40 88 52
E-mail : fonctionpublique@cftc.fr

Site internet : cftc-territoiaux.com

ACTUS FÉDÉRALES

Cyberattaque sur les données de la DGFIP

Trop de questions inquiétantes soulevées, trop de réponses parcellaires.

La DGFIP aurait-elle communiqué sur cette attaque intervenue en juin si le pirate ne l'avait pas revendiquée ce 12 août ? Personne ne peut le dire. La DGFIP avait-elle seulement connaissance de cette attaque ? Nul ne peut l'affirmer.



Une attaque d'ampleur qui interroge

Pourtant les faits sont là. Les données de près de 680 000 comptes fiscaux (particuliers et professionnels) ont été consultées et extraites et se retrouvent en vente sur internet. Après l'accès détourné aux données bancaires via Ficoba, diverses attaques sur les données foncières de millions de propriétaires, c'est le système d'information principal de la DGFIP qui est fracturé.

La DGFIP signifiera aux contribuables concernés les impacts et les risques qu'ils encourent, ainsi que les précautions à prendre ; mais pour l'ensemble des usagers particuliers et professionnels, c'est bien le risque de la perte de confiance massive envers la DGFIP qui se profile. Et en pareil cas, encore et toujours, les agents de la DGFIP, toujours moins nombreux, seront en première ligne pour les rassurer.

“ Ces enjeux, et que les réponses systématiquement rassurantes faites aux représentants du personnel, toujours en réaction après des incidents, ne font que cacher la misère et ne rassurent en fait pas grand monde. ”

CFTC Finances Publiques

Les chiffres clés



Près de 680 000

comptes fiscaux (particuliers et professionnels) concernés



Données consultées et extraites

actuellement en vente sur internet



Plusieurs attaques successives

après Ficoba et les données foncières



Un risque majeur

pour la confiance des usagers envers la DGFIP



La CFTC réaffirme ses exigences

La CFTC Finances Publiques demande des réponses claires, une transparence totale sur les incidents de sécurité et des moyens renforcés pour protéger les données et les agents.



Renforcer la sécurité

Des moyens techniques et humains à la hauteur des enjeux.



Soutenir les agents

Des équipes en première ligne qui méritent reconnaissance et moyens.



Rétablir la confiance

Une communication transparente pour sécuriser les usagers et le service public.

COMMISSION Transition écologique

*Agir ensemble
pour des services
publics durables*

Une Fonction publique engagée pour aujourd'hui et demain

Face à l'urgence climatique et aux mutations environnementales, la CFTC fait le choix d'une transition écologique juste, réaliste et socialement acceptable. Au sein de la Commission Transition écologique, des représentants de la Fédération Fonction Publique CFTC apportent la voix des agents publics pour construire des réponses concrètes, équilibrées et adaptées aux réalités du terrain.

*Territoires
Agents
Usagers
Même avenir*

Une commission au service des agents et du bien commun

La Commission Transition écologique de la CFTC réunit des représentants de **toutes** les branches professionnelles, dont la Fonction publique. Elle travaille sur les grands enjeux environnementaux, leurs impacts sur les emplois, les métiers et les conditions de travail, afin de faire émerger des propositions concrètes et porter la voix des agents dans tous les débats.



Anticiper les évolutions
des métiers



Défendre les intérêts
des agents



Construire des propositions
concrètes



Promouvoir un dialogue social
de qualité



*Une transition
écologique réussie
se construit avec
celles et ceux
qui font le service
public au quotidien.*

Pourquoi la Fonction publique a toute sa place ?



Parce qu'elle assure des services
essentiels à la population.



Parce qu'elle emploie des millions d'agents
dans des métiers directement concernés
par les enjeux environnementaux.



Parce qu'elle gère un patrimoine important
(bâtiments, équipements, mobilités, etc.).



Parce qu'elle est un acteur clé des territoires
et de la mise en œuvre des politiques publiques.

“ La transition écologique ne doit pas être vécue
comme une contrainte, mais comme une opportunité
d'améliorer les conditions de travail, la qualité
du service public et la qualité de vie de toutes et tous.

CFTC – Fonction Publique

Ils en parlent...



Trois voix de la Fonction publique pour une transition juste

Trois membres de notre Fédération, investis dans la Commission Transition écologique, partagent leur expérience, leurs priorités et leurs propositions pour une transition écologique au service des agents publics.



Mathieu LASCAUD

Syndicat CFTC des
Territoriaux des Alpes-Maritimes

1

Pourquoi as-tu souhaité participer à la Commission Transition écologique de la CFTC ?

Parce que la transition écologique va forcément avoir des conséquences importantes sur le monde du travail et sur la Fonction publique. En tant qu'agent territorial et responsable syndical, il est important que nous soyons présents dans ces réflexions. Les décisions ne doivent pas se traduire simplement par de nouvelles contraintes pour les agents. Notre rôle est d'anticiper leurs conséquences sur les métiers, les conditions de travail et le pouvoir d'achat. L'écologie doit se faire avec les travailleurs, pas contre eux.

2

Quel sujet te paraît aujourd'hui prioritaire pour les agents publics ?

L'adaptation des conditions de travail au changement climatique : fortes chaleurs, horaires adaptés, temps de récupération, équipements, aménagement des locaux, accès à l'eau... La transition écologique doit aussi servir à améliorer les conditions de travail.

3

Quelle action ou revendication concrète ?

Qu'aucune transition écologique ne se fasse sans dialogue social. Nous devons obtenir de véritables plans d'adaptation au changement climatique, construits avec les représentants du personnel, et rester vigilants sur le pouvoir d'achat. Une transition réussie doit protéger l'environnement, les agents et leur qualité de vie.



Valérie RUBA-COUTHIER

Syndicat CFTC
Caisses des Dépôts et Consignation

1

Pourquoi as-tu souhaité participer à la Commission Transition écologique de la CFTC ?

Par curiosité, parce que cette thématique est d'actualité depuis plusieurs années mais nouvelle à la CFTC et que le format de la Commission et de l'interprofessionnel me semblent particulièrement pertinents.

2

Quel sujet te paraît aujourd'hui prioritaire pour les agents publics ?

Leur santé. Pour que les agents publics adhèrent à la cause écologique, il faut qu'ils y trouvent un intérêt direct. Avec des problématiques de rémunération ou d'effectif, l'écologie pourrait passer au second plan. Et pourtant, il ne peut y avoir de service public de qualité sans des agents protégés dans leur travail.

3

Quelle action ou revendication concrète ?

Protéger les agents face aux aléas climatiques, c'est tout simplement protéger et préserver le service public.



Didier LENFANT

Syndicat CFTC
du Ministère de la Défense

1

Pourquoi as-tu souhaité participer à la Commission Transition écologique de la CFTC ?

Pour mieux comprendre comment la CFTC pouvait appréhender la transition écologique en conciliant les enjeux environnementaux avec les préoccupations sociales et économiques. L'objectif est de faire de la transition écologique un levier de progrès, et non une contrainte supplémentaire pour les agents.

2

Quel sujet te paraît aujourd'hui prioritaire pour les agents publics ?

Les conséquences concrètes sur le quotidien et les conditions de travail des agents : qualité de vie au travail, pouvoir d'achat et relations sociales. La transition doit être accompagnée socialement et tenir compte des réalités professionnelles et territoriales.

3

Quelle action ou revendication concrète ?

Défendre une transition écologique qui ne soit pas punitive pour les agents publics, avec des moyens et des mesures concrètes. Elle doit être socialement juste, économiquement soutenable et construite avec les agents, plutôt que de leur être imposée.

Préserver aujourd'hui
les services publics
de demain

Même planète,
mêmes agents,
même service public !

"POUR LES AGENTS QUE LES
RÉFORMES FONT RIRE JAUNE,
QUI ONT PARFOIS DES JOURS
DE BLUES OU DE COLÈRE NOIRE.
POUR CEUX QUI NE VEULENT
PLUS FINIR DANS LE ROUGE.
POUR LES AGENTS QUI NE
VOIENT PAS LE MONDE
QU'EN NOIR ET BLANC, ET
VEULENT DÉFENDRE LEURS
COULEURS".

CFTC,
EN BLEU &

POUR TOUS!



Devenez candidat CFTC
Pour défendre les couleurs de la
Fonction Publique : contactez-nous !



cftc

Le 29 septembre

LES AGENTS PUBLICS DOIVENT SE FAIRE ENTENDRE

*Des femmes
et des hommes
au service
de tous*

*Plus
qu'un métier,
un service public*

*Défendre
les agents
c'est défendre
le service public*



**POUVOIR
D'ACHAT
EN BERNE**



**GRILLES
INDICIAIRES
ÉCRASÉES**



**PÉNALISATION
DE LA MALADIE**



**SERVICES
PUBLICS
SOUS TENSION**



MOBILISÉS
*pour nos métiers,
pour le service public*

**AUJOURD'HUI
LES AGENTS
DEMAIN
UN SERVICE PUBLIC
PLUS FORT**

Le nouveau site & l'application

CFTC Fonction Publique

Toute la CFTC FP dans votre poche et sur le web



Votez et faites voter
"CFTC"
en décembre.

Scannez pour
découvrir le site
et l'application



Actualités fédérales
Restez informé en temps réel



Découvrir la CFTC FP
Tout savoir sur notre syndicat



Formations
Accédez à toutes nos formations



Ressources et bons plans
Profitez d'offres et avantages exclusifs



Adhérer ou être contacté facilement
À vous de choisir !



www.cftc-fonctionpublique.fr

Disponible sur App Store et Play Store



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play